



Charlesbourg, le 18 octobre 1999

# A V I S

## À TOUS LES FOURNISSEURS

### NOUVELLE VERSION DE LA PARTIE 3 DES AVIS DE MODIFICATION

Des modifications ont été apportées au texte à insérer aux avis de modification concernant le document intitulé « Information cadastrale spécifique de votre propriété ». Ces changements ont pour objectif d'harmoniser le contenu du texte de façon à ce qu'il soit pertinent pour tous les propriétaires, y compris les grands propriétaires.

Voici donc le nouveau texte qui remplace celui apparaissant aux pages 85 et 54 des versions 3.3 et 4.0 des *Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale* :

*« Ainsi, vous trouverez ci-joint un document intitulé « Information cadastrale spécifique de votre propriété ». Ce document, qui remplace, le cas échéant, celui que vous avez déjà reçu, a été produit par le ministère des Ressources naturelles à partir des données que nous lui avons fournies. Il vous informe des effets de la rénovation cadastrale sur les données des lots concernés. »*

Voici le texte à reporter lorsque l'avis doit être rédigé en anglais :

*" You will find enclosed a document entitled " Cadastral information specific to your property ". This document, which replaces the one you may have received, was produced by the ministère des Ressources naturelles using data that we provided. It tells you about the effects of the cadastral renewal on the data of the lots concerned. "*

(Avis 99-75)

